

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 novembre 2017
Date d'affichage 9 novembre 2017
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 22 (+ 7 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171120-DEL_17_11_15_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTTERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEPLOIEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION A TRES HAUT DEBIT :
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 97 – 683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes,

VU la demande de permission de voirie formulée par SARTHE NUMERIQUE concernant le déploiement du réseau de télécommunication à très haut débit sur la commune,

CONSIDERANT que l'article R 20 – 52 du décret susvisé fixe le montant annuel des redevances relative à l'installation et à l'utilisation d'infrastructures de télécommunication sur le domaine public,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Mettre en place la redevance annuelle relative aux droits de passage sur le domaine public, ceci conformément à l'article R 20-52 du décret n° 97 – 683 du 30 mai 1987,
- Emettre chaque année le titre de recette correspondant au montant de la redevance annuelle,
- Prend acte que cette redevance sera revalorisée chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU